

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 6 Juillet (06/07/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 juin, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES,

**Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

17 – 06 Juillet 2017

**TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, RENOUELEMENT ET ENTRETIEN : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RECONDUIRE LE MARCHE AVEC L'ENTREPRISE SPIE CITYNETWORKS EN VUE DE L'EXECUTION DE LA 3EME ANNEE**

Rapporteur : Monsieur GARRIGUES

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

**VU** la délibération du 24 avril 2014 fixant le seuil de délégation de signature de Monsieur le Maire,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation de signature portant sur la décision de reconduction du marché de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, renouvellement et entretien, avec l'entreprise SPIE Citynetworks, pour l'exécution de la troisième année, soit du 7/12/2017 au 6/12/2018.

**CONSIDERANT** que le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit sur la reconduction du marché de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, renouvellement et entretien, avec l'entreprise SPIE Citynetworks, pour l'exécution de la troisième année, au moins trois mois avant la fin de la durée de celui-ci,

**CONSIDERANT** que le montant maximum annuel est de 120 000 € H.T.,

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

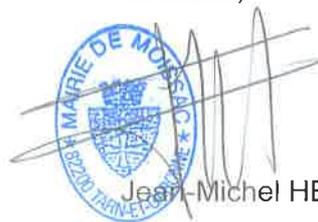
**APPROUVE** la décision de reconduire le marché de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, renouvellement et entretien, avec l'entreprise SPIE Citynetworks, pour l'exécution de la troisième année, soit du 7/12/2017 au 6/12/2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la reconduction du marché de travaux d'extension du réseau d'éclairage public, renouvellement et entretien en vue de l'exécution de la troisième année avec l'entreprise SPIE Citynetworks.

Pour copie conforme

Moissac le 07 Juillet 2017

Le Maire,

  
Jean-Michel HENRYOT